

14 juin 2018

## Dinard. Les dernières nouvelles du port de plaisance



Le port de Dinard | photo Ouest-France

**Capitainerie, services, désenvasement, places dans le port. La Ville de Dinard et l'association des utilitaires du port de plaisance se réunissent régulièrement pour évoquer l'actualité portuaire.**

### La nouvelle capitainerie est sur les rails

La construction d'une nouvelle capitainerie est désormais actée. Un accord a été trouvé avec l'Architecte des Bâtiments de France. Elle sera positionnée à proximité de la grue et de la station essence. **« Dans les locaux actuels, le capitaine du port travaille presque à l'aveugle. Il n'a pas de visibilité sur ce qui se passe sur l'eau »,** explique Christian Poutriquet, adjoint à l'urbanisme en charge du port. Elle sera placée en véritable tour de contrôle du port et devrait être livrée d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Le montant des travaux est évalué à 160 000 €. **« Cette nouvelle construction sera accompagnée d'une réorganisation du travail au service du Port et d'une volonté d'améliorer la qualité de service. »**

L'ancienne capitainerie sera conservée pour servir d'atelier ou de local technique. Le système de paiement à la station devrait être amélioré. **« Nous souhaitons également simplifier la réglementation du port. En 2018, il y a des tâches administratives qu'il est sans doute possible simplifier. Nous verrons cela à l'issue de la saison. »** Dans l'esprit d'améliorer les services, l'Association des usagers du port de plaisance (Adupp) souhaite prévoir un accès par digicode aux toilettes publiques en dehors des horaires affichés pour les usagers du port. La Ville étudiera la question.

Plus d'espace dans la souille pour les bateaux ?

C'est la volonté affichée par l'Adupp qui fait remarquer que les écartements entre bouées semblent rétrécis par rapport aux écartements d'avant le changement de chaînes. Dans le cadre des travaux de désenvasement, elle souhaite que les écartements entre bouées soient allongés et que des catégories d'emplacements soient créées pour prendre en compte l'augmentation des longueurs de bateaux depuis la création de la souille. Pour Christian Poutriquet, « **les écartements n'ont pas rétréci. On verra à l'issue de la saison si on les modifie ou non.** »

### Des places en échouage à louer au mois ?

Des shipchangers verraient d'un très bon œil la possibilité de rendre disponible au mois, certaines places en échouage (une vingtaine). La Ville demande à l'Adupp de lui faire des propositions pour envisager cette possibilité. « **Cela est différent de la préoccupation déjà ancienne de l'Adupp sur l'ouverture de places disponibles hors saison vers les ports voisins. Mais cela prouve qu'une ouverture vers des locations autres que saisonnières est souhaitée** », note l'Adupp.

### Le ponton défectueux bientôt remis en place

Les rampes d'accès et la partie Nord du ponton ont fait l'objet d'un contentieux avec la société responsable. Des constats d'huissiers et des demandes d'expertise ont été réalisés. Il avait été enlevé par précaution. Il sera réparé et remis en place au plus tard le 1er juillet à la charge de la société responsable. Par ailleurs, l'utilisation du ponton et la présence de bateaux ventouses font l'objet d'une surveillance particulière, assure Christian Poutriquet.

### Le désenvasement de la souille et du chenal pas avant 2020

Le dossier n'est pas simple et très engageant financièrement mais Christian Poutriquet reste confiant. « **Nous sommes en période de concertation. On trouvera des solutions** », assure l' élu. Il précise également qu'il ne devrait pas pouvoir se faire avant 2020.

### Pas de billetterie pour les bateaux taxi

Alix de La Bretesche, élue de la minorité, a relayé la demande de Captain Taxi lors du dernier conseil municipal. La société de taxi de mer souhaite qu'on lui laisse la possibilité d'ouvrir une billetterie à Dinard. Demande refusée pour le moment par la Ville. « **Ce n'est pas une ligne régulière comme la compagnie Corsaire donc ce ne sont pas les mêmes règles. C'est un peu le même principe qu'une ligne de bus et qu'un taxi terrestre. Si on met en place un guichet, nous sommes obligés de lancer un appel d'offres. Pour l'instant ça les préserve d'éventuels concurrents qui pourraient rafler l'appel d'offres** », explique Christian Poutriquet qui a rappelé que les dessertes des bateaux taxi doivent se faire à partir de la Cale de la Vallée « **pour éviter une concurrence déloyale avec la société Corsaire** ».